

# BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE SÉCURITÉ (BTS MOS)

**SÉCURITÉ**

## Objectifs professionnels

Le titulaire du BTS Management opérationnel de la sécurité exerce ses fonctions dans une unité ou une entreprise de sécurité et de sûreté.

Il doit être capable de :

- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité (veille réglementaire et technologique, proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données),
- Manager les ressources humaines (organiser le service, gérer le personnel),
- Gérer la relation client (préparer l'offre commerciale, gérer la prestation...),
- Participer à la sécurité globale (prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels, gérer les incidents, accidents...).

## Entreprises d'accueil

- Les entreprises exerçant des activités de sécurité privée ;
- Les services internes de sécurité de grandes entreprises (grande distribution, sites industriels, sites touristiques, sites tertiaires...) ;
- Des services de sécurité des administrations publiques, des hôpitaux, des collectivités locales ;
- Les domaines de la surveillance et du gardiennage : de la sûreté aéroportuaire ou nucléaire, de la sécurité incendie, de la télésurveillance, du transport de fonds ou encore de la protection rapprochée.

## Prérequis

- **Âge :** de 18 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée :** avoir obtenu un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat)
- Avoir passé un entretien d'admission au sein du centre de formation

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

**Code diplôme** **Code RNCP**

32034401 **35393**

## Niveau de sortie

Diplôme reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2

## Durée de la formation

1350 heures sur 2 ans : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

## Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

2 semaines en CFA  
2 semaines en entreprise.

## Effectif

15 places maximum

## Délais et modalités

Inscription sur dossier

## Coordonnées du CFA



## CFA RK2C FORMATION

1177 Route de Toulon 83400 Hyères  
06.03.04.52.11  
RK2Cformation@gmail.com  
www.rk2formation.fr



## CONTENU DE FORMATION

### I- Enseignement général

#### o Unité E 1 : Culture générale et expression

Respecter les contraintes de la langue écrite.

Synthétiser des informations.

Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés.

S'adapter à une situation de communication.

Organiser un message oral.

Compréhension écrite de documents professionnels (brochures, courriers...)

#### Méthodes mobilisées :

Formation par la voie de l'apprentissage.

Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques, la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques, sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant (auto-évaluation, plan de travail)

### II- Enseignement professionnel

#### o Unité E4 : Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité. -

Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique -

Préparer une prestation de sécurité -

Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données

#### o Unité E5 : Management des ressources humaines et gestion de la relation client

- Organiser le service

- Gérer le personnel

- Gérer les relations sociales

- Préparer l'offre commerciale

- Gérer la prestation

- Suivre et pérenniser la relation client

#### Horaires de la formation

9h / 12h et 13h / 17h

#### o Unité E6 : Participation à la sécurité globale

- Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels

- Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels

### III- Périodes en entreprise



## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Épreuve	Unité	Coef	Type d'évaluation	Durée/Nombre de situations
<b>E.1 - Culture générale et expression</b>	<b>U1</b>	<b>4</b>	<b>Ponctuelle Écrite</b>	<b>4 heures</b>
<b>E.2 - Langue vivante - Expression écrite et Oral</b>				
<b>E.2.1 - Compréhension de l'écrit et expression écrite</b>	<b>U2.1</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>	<b>2 situations d'évaluation</b>
<b>E.2.2 - Production orale en continu et interaction</b>	<b>U2.2</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>	<b>2 situations d'évaluation</b>
<b>E.3 - Culture économique juridique et managériale</b>	<b>U3</b>	<b>6</b>	<b>Ponctuelle écrite</b>	<b>4 heures</b>
<b>E.4 - Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité</b>	<b>U4</b>	<b>8</b>	<b>CCF</b>	<b>1 situation</b>
<b>E.5 - Management des ressources humaines et gestion de la relation client</b>				
<b>E.5.1 - Management des ressources humaines</b>	<b>U5.1</b>	<b>5</b>	<b>CCF</b>	<b>1 situation</b>
<b>E.5.2 - Gestion de la relation client</b>	<b>U5.2</b>	<b>5</b>	<b>CCF</b>	<b>1 situation</b>
<b>E.6 - Participation à la sécurité globale</b>	<b>U6</b>	<b>6</b>	<b>Ponctuelle Écrite</b>	<b>4 heures</b>

### Modalités d'évaluation :

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation ( Quizz, QCM, Devoirs surveillés Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretien tripartite avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Références

<b>Insertion professionnelle</b>	% à venir
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	% à venir
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b>	% à venir

## Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap.

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Le BTS MOS – management opérationnel de sécurité est un diplôme qui conduit à l'insertion professionnelle. Cependant vous avez la possibilité après concours de débuter une formation pour intégrer :

- La police nationale ou municipale ;
- La gendarmerie ;
- Les sapeurs-pompiers ;
- L'administration pénitentiaire.

Vous pouvez également continuer vos études vers une licence pro :

- Prévention et Sécurité;
- Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) ;
- Management des Services Aériens.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100 %*
2ème année	39%	51%	61 %*	100 %*
3ème année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1ère année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

### Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1er équipement**.
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1ère année	2025 -2026	02/09/2025	25/06/2026
2ème année	2026 -2027	02/09/2026	25/06/2027*

\*Sous réserve du calendrier des examens

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2025.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en classe dédiée aux apprentis.

## Blocs de compétences / équivalences / passerelles

Si vous êtes titulaire d'une certification, du même niveau ou plus élevée, délivrée en France ou par les États membres de l'Union Européenne, vous pourriez bénéficier de dispense de certaines épreuves.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site du SIEC.

Un redoublement peut être envisageable sur demande et étude du dossier par une commission.

La formation est délivrée de manière complète.

## Lieu de la formation

**243 ALLÉE DE LA LAVANDE  
1ER ÉTAGE  
83160 LA VALETTE DU VAR**

**ARRÊT BUS : LES ESPALUNS**



## Les + de la formation

- Formation SST incluse
- Formation SSIAP1
- Certification BRIGHT LANGUAGE Anglais professionnel
- Certification ENI bureautique

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projection et système audio, écran, tableau blanc, connexion internet.
- Salle “Plateau technique”

## Informations réglementaires complémentaires liées aux métiers de la sécurité :

- Salles de cours équipées de vidéo projection et système audio, écran, tableau blanc, connexion internet.
- Salle “Plateau technique”

## Contact

**Valérie Poirrier** – Référent pédagogique et référent handicap  
Téléphone : 06 19 79 87 76  
Mail : [rk2cformation@gmail.com](mailto:rk2cformation@gmail.com)

## Coordonnées du CFA



**CFA RK2C FORMATION**  
1177 Route de Toulon 83400 Hyères  
06.03.04.52.11  
[rk2cformation@gmail.com](mailto:rk2cformation@gmail.com)  
[www.rk2cformation.fr](http://www.rk2cformation.fr)